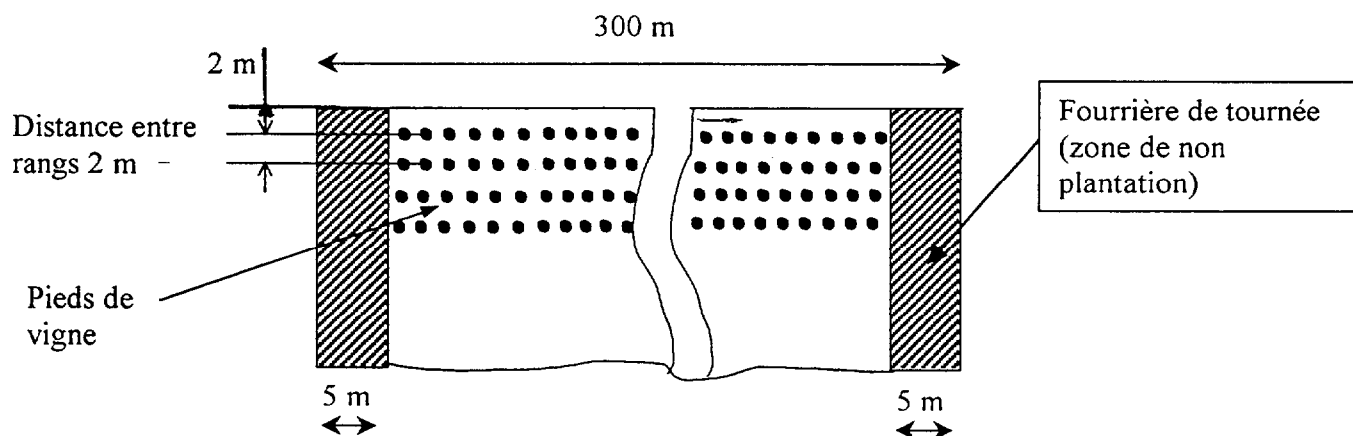


DOCUMENT A

DESCRIPTION D'UNE EXPLOITATION

Exploitation Viticole de 15 ha implantée en zone de coteaux où la largeur de plantation entre rangs est de 2 m. La distance entre les ceps est de 0,8m.

Les 15 ha sont répartis sur 5 parcelles identiques de 300 m de long (Cette superficie correspond aux dimensions du terrain et non à celle de la plantation de vigne). (voir plan ci-dessous)



La commercialisation de bouteilles de vin est effectuée en vente directe par la propriété.

A partir de l'observation des parcelles, le viticulteur a identifié comme adventices les plus courantes sur ces parcelles des poacées (panic, digitale, sétaire) et quelques fabacées (liseron) dont l'implantation est ponctuelle.

Actuellement l'agriculteur travaille en désherbage chimique sous les rangs de vigne et en enherbement entre les rangs de vigne. Parmi les produits phytosanitaires employés, il utilise un herbicide foliaire systémique.

VOLONTÉ DE L'AGRICULTEUR

Pour une meilleure image commerciale, l'agriculteur veut éliminer l'utilisation des produits de désherbage sous les rangs. Il envisage de :

- travailler le sol entre les pieds de vigne.
- conserver un enherbement entre les rangs de vigne.
- passer en agriculture raisonnée pour les différents traitements de la vigne.

Pour tracter et animer l'outil adapté au travail entre les ceps, l'agriculteur possède un tracteur MF 3355 en équipement de base dont les caractéristiques sont données sur les Documents 1 et 2.

L'agriculteur ne veut investir plus de 18 000 F H.T dans l'achat de l'outil.

Compte tenu des conditions climatiques et de sa charge de travail, il dispose de trois journées (9 heures x 3) pour effectuer ces travaux.

DOCUMENT B

QUESTIONS

- 1) **Citez les différents avantages et inconvénients agronomiques des deux méthodes suivantes :**
 - Travail du sol
 - Enherbement
- 2) **Précisez le mode d'action d'un "herbicide systémique foliaire".**
- 3) **Expliquez ce que veut dire agriculture raisonnée et donnez un exemple.**
- 4) **Calculez, pour l'ensemble des parcelles, le temps mis par l'agriculteur s'il choisit de travailler le sol entre les ceps soit un demi-rang ou deux demi-rangs à la fois.**
On prendra comme temps complémentaire à ce travail (transport, attelage de l'outil, autres) 2h pour l'ensemble de toutes les parcelles.

La vitesse moyenne de travail des inter-ceps est de 5 km/h.
Le temps mis par l'agriculteur pour changer de rang est de 15 secondes.
- 5) **En fonction du vignoble et des critères définis par l'agriculteur, choisissez un outil dans la gamme dont vous disposez. (Doc 3 à 8)**
Vous répondrez en complétant le tableau du document réponse en y précisant les caractéristiques pour étayer votre choix.
- 6) **A partir du modèle choisi, conseillez l'agriculteur sur le choix du rapport de transmission et le régime moteur de son tracteur pour que l'ensemble outil-tracteur travaille dans les meilleures conditions.**

Barème :

- 1) 4 points
- 2) 2 points
- 3) 2 points
- 4) 5 points
- 5) 4 points
- 6) 3 points